

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	DES ABEILLES	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	CIRIERES	Mardi 9 Novembre

Participants (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education Nationale	Collectivités	Autres participants
MME NOVAIS JARRET MME BRUNEAU MME POISBLEAU M. GILBERT (absent) MME DAILLERE MME ROTUREAU	Président(e) M. CHAUVIGNE Enseignants - MME BALZEAU - MME BROSSET - MME GALLAS IEN M.MIRVAL A	Mme GARGAULT, représentant la mairie M. ENOND, adjoint	DDEN M.BOULY (absent)

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : BROSSET Aurélie

Ordre du jour

<p>L'équipe enseignante et l'organisation de l'école.</p> <p>Les élections des représentants des parents d'élèves</p> <p>Le règlement intérieur de l'école.</p> <p>Le protocole sanitaire et la sécurité à l'école</p> <p>Le budget municipal et la coopérative scolaire</p> <p>L'accompagnement des élèves en difficulté</p> <p>Les actions pédagogiques</p> <p>Les travaux effectués et à prévoir</p> <p>Les questions diverses</p>

-Règles de fonctionnement du conseil d'école :

« Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ils n'ont le droit de voter qu'en absence du parent titulaire : jamais plus de parents votants que de classes dans l'école ».

Les questions diverses doivent être remontées avant le conseil d'école.

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. L'équipe enseignante et le fonctionnement de l'école

- **L'école compte 80 élèves répartis sur 4 classes. La direction est assurée par M.Chauvigné**

*la classe maternelle TPS/PS/MS : 18 élèves avec M. Chauvigné Vivien, Mme Onillon Emeline (le vendredi) et Mme Leslie Courilleau (ATSEM)

*la classe de GS/CP : 15 élèves avec Mme Brosset et Mme Berthelot Camille

*la classe de CE1/CE2 : 22 élèves avec Mme Balzeau

*la classe de CM1/CM2 : 25 élèves avec Mme Gallas

M. Chauvigné et Mme Onillon font un échange de service avec la classe de CE et CM tous les jours de 13h30 à 15h.

2- Les élections de parents d'élèves

Élections le vendredi 8 octobre 2021.

Une liste avait été déposée avec 6 noms.

6 personnes ont été élues (4 titulaires et 2 suppléants) :

Résultats des élections :

-58 votants pour 113 inscrits soit un taux de participation de 51,33 %

Représentants titulaires : M.Gilbert Pierre, Mme Daillere Fanny, Mme Poisbleau Séverine, Mme Bruneau Delphine

Représentantes suppléantes : Mme Novais Jarret Julie, Mme Rotureau Maud

3-Règlement intérieur et charte de laïcité.

Le Règlement Intérieur a été envoyé avant le Conseil d'Ecole à chaque membre.

Vote du Règlement Intérieur

-Rappel du règlement intérieur auquel est annexée la charte de la laïcité

-Le règlement intérieur de l'école est mis en ligne sur le site de l'école. Des exemplaires sont consultables sur demande pour les parents n'ayant pas accès à internet.

4-Le protocole sanitaire et la sécurité à l'école :

Protocole Sanitaire :

Nous sommes passés au niveau jaune donc :

-Les élèves sont obligés de porter le masque,

- La limitation du brassage des élèves redevient obligatoire

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- Mesures renforcées d'aération et de lavage de mains

Les exercices d'évacuation en cas d'incendie :

- Point de rassemblement : la salle du Soleil Levant

-Au moins deux exercices d'évacuation chaque année.

-Premier exercice effectué le vendredi 24 septembre 2021

Le protocole particulier de mise en sûreté (PPMS) :

Protocole établi pour faire face

- aux risques majeurs (transport de matières dangereuses, tempête, inondation, séisme)
- aux risques d'attentats et intrusions.
- En fonction de la situation, il faut soit se confiner, soit s'échapper.

Protocole mis à jour chaque année.

Au moins deux exercices doivent être effectués chaque année.

Premier exercice « Attentat-intrusion » effectué le mardi 12 octobre 2021

Le plan Vigipirate

L'ensemble du territoire est au niveau Vigipirate "Sécurité renforcée - risque attentat ".

- accueil des élèves assuré par un adulte,
- vérification de l'identité des personnes extérieures,
- pas d'attroupement devant l'établissement,
- contrôle visuel des sacs possible,
- installation de barrières devant l'entrée,
- des patrouilles de gendarmerie et police devant les établissements.

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

5-Le budget municipal et la coopérative scolaire

Les crédits municipaux

La municipalité de Cirières attribue des crédits municipaux en fonction du nombre d'élèves à hauteur de 50€ par élève.

Habituellement le toner noir est pris en charge par la mairie et depuis cette année, les cartouches d'encre également.

La coopérative scolaire

Association qui permet de financer les différents petits achats de l'école.

Elle est financée uniquement par l'APE.

Nous souhaitons faire évoluer pour l'année scolaire prochaine cette coopérative scolaire afin de séparer son fonctionnement de l'APE et que l'Association USEP de Cirières puisse gérer les adhésions USEP, l'application Hibouthèque et les photos scolaires sans avoir besoin de mobiliser l'APE.

6-L'accompagnement des élèves en difficulté

Les évaluations nationales :

- Les élèves de CP et de CE1 passent des évaluations nationales

(début CP, mi-CP et début CE1).

Bilan des évaluations CP : globalement, très bons résultats. Deux élèves avec des fragilités en mathématiques.

Bilan des évaluations CE1 : bilan correct en français avec seulement 2 élèves en difficulté. 5 ou 6 élèves plus fragiles en mathématiques car ils ont besoin de temps pour réaliser des exercices.

Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) :

Plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Tous les élèves peuvent être concernés, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

Encadrées par les enseignants de 16h30 à 17h30 les mardis ou jeudis.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED):

Les enseignants spécialisés du RASED interviennent à l'école pour accompagner les élèves en difficulté.

Il est composé :

- ✧ d'une psychologue scolaire : Solange Abran,
- ✧ d'une maîtresse G à dominante rééducative : Isabelle Léonard,
- ✧ d'une maîtresse E à dominante pédagogique, Nathalie Arrivé.

7-Les actions pédagogiques

Le projet Edusanté :

Il en sera dit davantage lors du prochain conseil d'école. Sera proposé une semaine sans écran.

Le projet Conte:

Constat de départ : faible connaissance des contes traditionnels

Mise en place d'un projet autour des contes :

PS-MS : découverte par le biais des stéréotypes des personnages (loup, ogre...)

GS-CP : Découverte des contes traditionnels les plus connus et d'autres moins « médiatisés »

CE et CM :

P1 et P2 : Contes traditionnels

P3 et P4 : Contes détournés + théâtre

P5 : Contes du monde

Voyage scolaire en Périgord :

Constat de départ : peu de nos élèves ont la possibilité de se rendre sur des lieux culturels, d'où l'ambition de les emmener 3 jours vers des sites culturels remarquables :

Lascaux II, Domme, Sarlat, Castelnaud, Grottes de Rouffignac, Gabarre sur la Dordogne...

Coût : 185€ par élève

-L'APE propose une aide à hauteur de 45€ par élève

-Demande à la mairie d'une aide au financement à hauteur de 21€ par élève

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

-Augmentation de la licence USEP à 30€ car celle-ci est remboursable ce qui permet de financer indirectement 25€ par élève

$45+21+25=91\text{€}$

$185-91= 94\text{€}$ pour les familles

- D'autres actions et demandes devraient aider à baisser le coût demandé aux familles

Les activités sportives :

-Les cycles piscine :

Les CM : tous les vendredis du 10 septembre au 19 novembre.

Les GS-CP et les CE : tous les lundis du 2 mai jusqu'aux vacances d'été.

L'équipe enseignante remercie les parents formés qui accompagnent les classes.

-L'USEP :

Les PS/MS avec les écoles de Clazay et Chanteloup

Les GS/CP avec les écoles de Courlay et La Forêt sur Sèvre

Les CE1/CE2 avec l'école de Mauléon

Les CM1/CM2 avec l'école de Clazay

-Les sorties culturelles :

-La bibliothèque :

Tous les élèves iront à la bibliothèque de Cerizay pour découvrir des contes de Noël :

Les CE et CM le mardi 14 décembre

Les Maternelles et CP le jeudi 16 décembre

-Le théâtre :

-Les CE et CM iront voir « Enfant d'Eléphant » la semaine du 11 avril

-Les Maternelles et CP iront voir « L'envol de la Fourmi » le 23 ou le 24 juin

Transports financés par l'Agglo

Les interventions du conservatoire de musique :

La hausse du nombre d'heures financées par la mairie va permettre la mise en place d'un projet plus important que les années passées :

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

24h réparties sur 7 séances pour les 4 classes avec pour objectif de préparer la mise en place d'un conte musical d' Hansel et Gretel et une représentation finale avant les vacances d'avril,

L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité et l'Agglo2b pour l'offre culturelle proposée.

8-Les travaux effectués et à prévoir

Travaux effectués :

Installation d'une étagère dans la classe de CE

Panneau en liège et en bois chez Amandine

Lignes de cour repeintes

Chaufferie et porte en bois repeintes

Les travaux à prévoir :

Toujours des problèmes d'infiltration d'eau aux fenêtres de la classe d'Aurélie

10-Les questions diverses

Mme Novaïs rappelle qu'il y a toujours des incivilités quant au stationnement aux abords de l'école. La mairie réfléchit à des solutions.

↳ L'équipe enseignante remercie les membres de l'APE pour leur investissement et leur énergie.

Les prochains conseils d'école auront lieu

✧ le mardi 15 mars 20h

✧ le mardi 14 juin 20h

Fait à Cirières le mardi 9 Novembre 2021

Le président du Conseil d'Ecole Chauvigné Vivien

La secrétaire de séance : Brosset Aurélie.



FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

